que le larcin avait été commis chez un marchand de la rue de Villars.

Les inculpés Desoubry et Lod is Deronne sont condamnés chacun à deux mois d'emprisonnement et 16 francs d'amende.

Un amateur de volailles. — M. Lecat, cultivateur à Mouveaux avait constaté dernièrement la disparition de son poulailler, de cinq ou six volatiles: il avait fait presque le deuil de ces intéressants bipèdes quand il apprit, par la voie du journal, qu'à Tourcoing on avait arrêté un nommé Charles Gosselin, auteur d'un vol de quatre poules et d'un coq, borgne de l'œil gauche. Il n'y avait plus de doute, c'était son bien. L'homme mis en présence du propriétaire avoua qu'il avait en effet, l'une des nuits précédentes, fait une visite prolongée dans la basse-cour de M. Lecat.

Comme Gosselin se trouve aussi sous le coup d'un arrêté d'expulsion, et est sans domicile fixe, il encourt une peine de quinze mois de prison.

Un mari jaloux. — G..., cultivateur à Ascq, rentrant ivre chez lui, dimanche soir, voulut exercer des violences sur sa femme, sous le prétexte que son épouse le trompait. Celle-ci, effrayée, se réfugia chez un voisin, M. Saint-Léger; son mari, toujours sous l'empire de la même idée, la poursuivit en escaladant le mur de cloture et, armé d'une fourche, il en donna un coup violent dans le ventre de St Léger dont la ceinture, amortissant le choc, empêcha la blessure d'être mortelle.

Comme il ne pouvait se rendre maître de G... il envoya chercher le garde Mulliez lequel, sitôt arrivé, eut à subir la furie du peu rassurant cultivateur, en ce moment tout à fait hors de lui.

L'aide de plusieurs personnes permit de conduire notre homme à la chambre de sûreté.

Il comparait aujourd'hui devant le tribunal et manifeste un violent désespoir: il ne s'explique pas comment il a pu se laisser aller à de pareilles extrémités.

G... est condamné à quarante jours d'emprisonnement: au moment où on l'emmène, deux femmes, dont son épouse probablement, éclatent en sanglots et embrassent avec effusion le condamné qui se retire en proie à un grand abattement.

Me Conforme.

Audience du mercredi 17 juin

Procès de presse. — A l'audience de cette après-midi, le tribunal a rendu son jugement dans l'affaire Parent et l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing*.

Parent a été débouté de son action, et condamné aux dépens.

CONSEIL DE PREFECTURE

Audience du 16 juin

Demande d'inscription. — Au role est inscrite une demande d'un ouvrier de Roubaix, M. Charles Vanderhaegen, qui sollicite son inscription sur la liste des électeurs prud'hommes.

Le Conseil surseoit à statuer jusqu'à ce qu'il ait obtenu des renseignements utiles sur le point de savoir si le requérant remplit toutes les conditions voulues par la loi pour être inscrit.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Le chemin de fer de Roubaix à Herseaux

Roubaix, 16 juin 1891.

Monsieur le Directeur,

J'ai dit à la dernière séance du Conseil que l'enquête pour le tracé du chemin de fer de Roubaix à Herseaux avait eu lieu en avril 1888, et que la commission d'enquête, qui s'était réunie un mois plus tard, *a fixé l'arrêt des trains à la Vieille-Place.*

A ce moment, le Conseil municipal de Wattrelos n'a pas donné signe de vie.

Peut-être ses membres n'étaient-ils pas alors aussi partisans du progrès qu'ils ne le sont actuellement.

Le tracé était donc définitivement accepté quand l'assemblée communale de Wattrelos a fait entendre sa protestation.

Il est donc inexact de dire que le conseil municipal de notre commune voisine n'a jamais été opposé à l'acceptation du premier tracé de cette ligne.

Il est resté muet.

Je ne crois pas devoir revenir sur cette question qui a été suffisamment élucidée; cela nous mènerait trop loin. Seuls, certains conseillers de Wattrelos que je ne parviens pas à découvrir, ne paraissent savoir que d'une façon bien incomplète ce qui s'est passé dans la séance du 12 juin à Roubaix.

Je me tiens à leur entière disposition pour leur donner toutes les explications désirables.

Veuillez agréer, etc. Emile Tiers.

Le pavage des rues

Roubaix, 15 juin 1891.

Monsieur le Rédacteur du *Journal de Roubaix*,

Depuis quelques jours, la voirie municipale fait déposer à l'angle du café Mac-Mahon de magnifiques pavés destinés, dit-on, au remaniement de la rue du Général Chanzy.

Il est peu de rues à Roubaix en aussi bon état que celle-là et on se demande pourquoi ces pavés ne sont pas dirigés vers des rues classées dont la plupart sont impraticables même pendant la bonne saison.

Si Monsieur le directeur de la voirie voulait se rendre compte par lui-même du mauvais état des rues dont les habitants réclament à grands cris la mise en état de viabilité, il n'aurait pas de peine à se convaincre que ces pavés seraient bien plus utilement employés dans les quartiers déshérités et ce sans que les habitants de la rue du général Chancy trouvent le moindre inconvénient.

Je vous remercie, Monsieur le Rédacteur, pour la publicité que vous voudrez bien donner à cette lettre et vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Un contribuable mécontent.

La machine à vapeur de l'Ecole Nationale des Arts Industriels

Roubaix, 16 juin 1891.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Une machine à vapeur a été installée à l'Ecole Nationale. Elle a de trente chevaux et on la dit bien construite. Elle devait actionner les dynamos pour l'éclairage électrique de l'Ecole, les métiers de tissage mécanique et les machines d'apprêts du cours de teinture. Après dix-huit mois d'installation, quand elle marche, elle marche encore... *à blanc.* Des contribuables seraient désireux de voir cette belle machine faire bientôt au moins un commencement de travail *utile.*

En vous remerciant, Monsieur le Directeur, nous vous prions d'agréer l'assurance de notre considération la plus distinguée. *Des impatients du progrès.*

A propos d'un vote du Conseil municipal de Lys

Lys, 16 juin.

Monsieur le directeur du *Journal de Roubaix*,

Votre estimable journal — toujours bien informé — relate un vote du Conseil municipal de Lys, pris à la suite d'une pétition de quelques commerçants tendant à supprimer le marché qui a lieu tous les 15 jours en face de la filature de MM. Boutemy frères. Les conseillers — il y a des commerçants parmi eux — ont-ils bien pesé les conséquences de ce vote. Ont-ils véritablement eu à cœur les intérêts de leurs électeurs ou seulement songé à eux. M. le Maire, en prenant un arrêté conforme à ce vote, outre qu'il portera atteinte à la liberté du commerce, fera un tort considérable à la population besogneuse de la commune qui forme le plus grand nombre et qui, elle, n'a pas été consultée; puisque la pétition dont s'agit n'émane que de ceux qui y sont intéressés, c'est-à-dire des épiciers-merciers et Cie.

Dans ces conditions, je crois qu'il serait préférable, avant de prendre une pareille mesure, d'en référer à la population ouvrière de Lys qui se prononcerait pour ou contre. C'est là un cas de referendum qui mettrait toutes les responsabilités à couvert.

Un commerçant désintéressé.

NORD

Nouvelle agitation à Fourmies. — Au lendemain de la manifestation du 1er mai, les membres de la société de gymnastique, de la musique municipale et les pompiers avaient remis leur démission et reporté leurs instruments. Depuis quelques semaines les musiciens avaient peu à peu repris leurs instruments.

Dimanche soir, à 9 heures, il s'étaient réunis Café de l'Industrie. La population ouvrière leur fit une manifestation hostile.

Des pierres furent lancées, et les vitres volèrent en éclats. Un gendarme fut légèrement blessé. La brigade de gendarmerie de Fourmies est parvenue à réprimer ces désordres, et à minuit la ville avait repris son aspect habituel.

Quelques brigades de gendarmerie des environs sont arrivées pendant la nuit. Le calme était rétabli mardi matin.

Echo des grèves de Fourmies. — L'escadron du 4e cuirassiers a quitté lundi matin Avesnes pour le fort Leveau, qui fait partie du camp retranché de Maubeuge.

Ce fort est établi sur la ligne droite qui va de la gare de Feignies à la ville de Maubeuge, à 1,500 mètres de la première, à 6 kilomètres de la seconde.

L'intention de l'autorité militaire n'est pas de constituer des cuirassiers de forteresse, mais d'écarter les appréhensions que pourraient concevoir les Cambraisiens au sujet de la fièvre typhoïde qui a régné à Avesnes.

Nos représentants au Parlement. — Dans les différents scrutins qui ont eu lieu au cours de la séance du 15 juin, à la Chambre des députés, nos représentants au Palais-Bourbon ont voté comme il suit en ce qui concerne le droit de 5 francs à l'entrée du froment en grains n° 88 du tarif général des douanes, adopté par la Chambre: les députés du Nord ont voté *pour*, excepté M Emile Moreau, qui a voté *contre*.

La Chambre des députés ayant adopté le droit proposé sur les maïs par la commission des douanes, au n° 72 du tarif général, les députés du Nord ont voté *pour*, excepté M. Emile Moreau, qui a voté *contre*, et M. Lalou, qui n'a pas pris part au vote.

M. le député Leydet avait demandé, par voie d'amendement, l'exemption des maïs en grains destinés à l'agriculture. Sa proposition a été repoussée. Les députés du Nord on voté *contre*, excepté M. Emile Moreau qui a voté *pour*, et M. Lalou, qui n'a point pris part au vote.

Le droit sur le pain, proposé au n. 75 du tarif général des douanes, et rejeté par la Chambre, a été voté par les députés du Nord, excepté par MM. Emile Moreau, qui a voté *contre* et Bergerot, Déjardin-Verkinder, Le Gavrian, Thellier de Poncheville qui n'ont pas pris part au vote.

Bourses de voyages. — Des bourses industrielles de voyage sont mises au concours par le ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

Ces bourses ont une valeur variable de 1,500 à 3,000 fr., selon l'importance et la durée du voyage et peuvent être renouvelées une ou deux fois au maximum.

Les candidats doivent se faire inscrire au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies avant le 1er octobre.

Ils devront indiquer les centres industriels qu'ils désirent visiter. Les épreuves écrites auront lieu au chef-lieu de chaque département; elles porteront uniquement sur l'anglais et l'allemand, au choix du candidat, et comprendront une version, un thème et un rapport industriel.

Les candidats admissibles subiront à Paris, dans la première quinzaine de novembre un examen oral portant sur les langues anglaise ou allemande, sur leurs travaux antérieurs et sur les raisons d'ordre industriel qui ont déterminé le choix des centres qu'ils désirent visiter.

L'incendie de Dunkerque. — Nous avons annoncé qu'un violent incendie a éclaté, lundi, vers 11 heures 1/2 du soir, sur le quai du bassin de Commerce à Dunkerque.

Le feu a pris à un millier de balles de lin déchargées du steamer allemand *Senior*, venant de Riga et reparti pour Burntisland; il s'étendait sur une vaste superficie.

Les pompiers sont arrivés rapidement et ont travaillé énergiquement à l'éteindre. L'aspect était saisissant.

L'incendie a pu être circonscrit. Les dégâts s'élèvent à plus de 100,000 fr. Il n'y a pas eu d'accident de personne. La cause du sinistre est attribuée à un vagabond.

Un accident à la gare de Douai. — Un homme, employé aux « Montagnes russes », a été tamponné hier soir par un train de marchandises. Son état est désespéré. Il se nomme Vandelarde et est originaire de Seclin.

Une rixe à Bergues. — Une scène sanglante s'est passée mardi, vers deux heures, en gare de Bergues. Des ouvriers étaient occupés à changer les rails du chemin de fer, lorsque, à propos d'une question de travail, une dispute s'éleva entre eux.

Des mots, on en vint aux coups, et le nommé Beckaert fut assailli par cinq individus qui le renversèrent et lui martelèrent le corps à coups de pieds et de poings.

M Lepettit chef de gare, voulut intervenir; mais il fut malmené et terrassé. Les agresseurs ont alors pris la fuite: la gendarmerie les recherche. L'état de Beckaert est grave.

BELGIQUE

Avertissement à la Belgique. — Situation critique. — Berlin, 16 juin. — On commente comme un symptôme de haute gravité l'article publié par le *Berliner Tageblatt* sur la situation de la Belgique, et on en tire des conséquences immédiates. Voici les passages caractéristiques de cet article:

« Tant que la réorganisation de l'armée n'aura pas été réalisée, les fortifications de la Meuse ne serviront à rien au point de vue de la défense de la neutralité et de l'indépendance de la Belgique.

» Tous les forts de la Meuse peuvent être tournés par l'armée française et par l'armée allemande.

» La situation de la Belgique, au point de vue social, prend d'année en année une tournure plus grave. Vu l'état des partis et l'impuissance du gouvernement, il pourrait se produire une situation peu différente de celle de la Bulgarie. Le rôle joué dans ce pays par la Russie serait alors joué en Belgique par la France.

» Dans ces conditions, les voisins co-signataires de la déclaration de neutralité de ce pays pourraient se voir obligés de prendre des mesures de protection. »

Vive émotion en Belgique. — Bruxelles, 16 juin. — La nouvelle demande de crédits de 10 millions déposée par le gouvernement pour la fortification de la Meuse produit une émotion intense.

On rapproche cette demande, tout à fait imprévue, des articles de la presse allemande qui insiste depuis quelque temps d'une manière alarmante sur le caractère menaçant de la puissance militaire de la France.

On oppose à cette campagne alarmiste de l'Allemagne l'attitude pacifique de la France et on craint de nouvelles manœuvres de la part de la diplomatie allemande.

L'opinion que l'Allemagne et l'Angleterre interviendraient au premier jour en Belgique pour assurer son indépendance s'accrédite dans les cercles diplomatiques.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille TURBELIN-BONNET qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Arthur TURBELIN, décédé à Roubaix, le 16 juin 1891, à l'âge de 4 ans et 1 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Messe d'Ange Solennels, qui auront lieu le jeudi 18 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Lignes, 17.

Les amis et connaissances de la famille DECLERCQ-LAVA qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Henri-François DECLERCQ, décédé à Tourcoing (Blanc-Seau), le 16 juin 1891, dans sa dix-septième année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels qui auront lieu le jeudi 18 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Eloi, à Tourcoing. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Mouveaux, 121.

Les amis et connaissances de la famille LEPLAT-MEURISSE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Liévine-Marie MEURISSE, membre du Tiers-Ordre de Saint Dominique, décédée à Roubaix, le 15 juin 1891, dans sa 51e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le jeudi 18 courant, à 9 heures, aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à 6 heures, et aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le vendredi 19 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église du Très-Saint-Rédempteur à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Tournai, 46.

Un Obit Solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 18 juin 1891, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Liévine-Augustine DESMONS, veuve de M. Jean PERSYN, décédée à Roubaix, le 7 mai 1891, dans sa 67e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

17 JUIN 1800

SULEYMAN-EL-HALEBI

C'était l'assassin de Kléber (voir 14 juin); il avait eu le temps de disparaître, mais n'avait pu s'échapper des jardins du quartier général, et on finit par l'y trouver blotti sous un nopal; l'architecte Protain revenu à lui le reconnut, et, une bastonnade sur la plante des pieds, accompagnée de la promesse de la vie sauve que lui fit sans le moindre pouvoir celui qui la lui administrait, le décida à tout avouer.

Suleyman était d'Alep, ville de Syrie située à 100 lieues au N. de Jérusalem; écrivain de profession et fervent musulman, sa piété l'avait attiré dans cette ville lorsqu'il y rencontra un aga des janissaires disgracié qu'il avait vu à Alep, et dont il réclama la protection pour obtenir la liberté de son père que le pacha d'Alep tenait emprisonné. Or, à ce moment, le Grand vizir, horriblement battu par Kléber à Héliopolis (*voir* 20 mars) venait de rentrer en Syrie, enflammé de vengeance et proclamant contre le vainqueur « le combat sacré » qui assure la vie éternelle à tout musulman qui tue un infidèle.

L'aga vit là un moyen de rentrer en grâce, et promit sa protection à Suleyman à condition qu'il irait tuer Kléber. Moitié par exaltation religieuse, moitié pour délivrer son père, Suleyman accepta, et partit pour le Caire avec des recommandations pour plusieurs des ulémas chefs de la Grande Mosquée du Caire, à qui il fit connaître sa mission. Il resta pendant un mois dans la mosquée, s'exaltant par la prière, ne sortant que pour épier les habitudes de Kléber; le 14 juin, il annonça enfin aux ulémas que le jour du *Combat sacré* était arrivé, on sait comment il l'exécuta.

La fureur des soldats fut épouvantable à la nouvelle de l'assassinat de leur général, et le Caire put craindre un instant de se voir mettre à feu et à sang; elle finit par se calmer devant les énergiques efforts des officiers, et une commission militaire fut assemblée pour juger les coupables. Trois ulémas de la mosquée furent condamnés à avoir la tête tranchée; Suleyman à avoir le poing brûlé, à être empalé et à rester exposé sur le pal jusqu'à ce que les oiseaux de proie l'eussent dévoré.

Le supplice eut lieu le 17 juin, jour des funérailles de Kléber; amenés sur l'esplanade du fort de l'Institut, près du Nil et en face de la pointe méridionale de l'île de Boulaq, les trois ulémas reçurent la mort en pleurant et en gémissant; tout autre fut l'attitude de Suleyman. La main étendue sur un brasier ardent, il supporta l'atroce douleur de ce premier supplice sans proférer une plainte, le visage impassible et les yeux levés vers le ciel; mais il poussa des cris horribles quand un charbon détaché du brasier roula jusqu'à son coude et le brûla, « ce n'est pas dans mon jugement! »; le charbon enlevé, il reprit son impassibilité.

Le poignet entièrement brûlé, Suleyman fut empalé, décomposé par la souffrance, il ne jeta pas un cri, récitant seulement quelques versets du Coran; il resta vivant quatre heures sur le pal dressé, et y serait probablement resté plus longtemps si, après le départ de l'exécuteur, un soldat français pris de pitié, ne lui eût présenté à boire, ce qui, paraît-il, provoque presque immédiatement la mort de l'empalé. Ceux de nos lecteurs qui voudraient voir son squelette le trouveront au Muséum du Jardin des Plantes, où il fut rapporté par le docteur Larrey.

L'ANNIVERSAIRE (1)

Ce matin-là, le vieux brigadier fumait sa pipe, comme d'habitude, en longeant la côte. Comme d'habitude, aussi, l'on voyait à sa physionomie renfrognée et farouche qu'il était inabordable. Cela n'étonnait personne, au reste, sauf les quelques étrangers en villégiature à Rosendaël. Au village, les allures étranges du brigadier passaient pour ainsi dire inaperçues: on le disait légèrement toqué, et cette croyance, plus ou moins fondée, mettait le vieux à l'abri de curiosités trop indiscrètes.

Depuis cinq ans qu'il était revenu au village natal, après avoir exercé longtemps, à la frontière belge, les fonctions de brigadier des douanes, on ne l'avait presque jamais entendu parler. Il habitait, seul, une maisonnée proprette et reluisante, et n'en sortait que pour faire d'interminables promenades à travers le pays, ou pour se rendre au cabaret voisin. La bière ne le rendait guère plus expansif: il conservait invariablement, et malgré de copieuses libations, son masque morose — et, dans les plus folles kermesses qui mettaient la région sens dessus-dessous, au milieu des joies exubérantes et des larges rires de ses compatriotes, le brigadier restait toujours énigmatique, sombre, deviné plutôt qu'aperçu dans son coin.

C'était un beau vieillard. De grande taille, le front large et haut, avec des yeux perçants et inquisiteurs — un reste du métier: sous le nez, une paire de fortes moustaches blanches; dans l'ensemble de la tenue, la correction quelque peu guindée d'un sous-officier en bourgeois.

Détail curieux: toute détonation lui causait une émotion qu'il ne parvenait pas à maitriser. Dès qu'un coup de feu se faisait entendre, on le voyait tressaillir, tituber comme un homme ivre, et une paleur subite lui couvrait le visage. On n'avait jamais interrogé le vieux là-dessus: inutile d'ajouter qu'il n'éprouvait jamais, de son côté, le besoin de faire des confidences.

Ce matin-là, donc, nous le vîmes venir à nous, le chapeau aux larges bords rabattu sur les yeux, la démarche plus hésitante encore que de coutume. Comme nous allions nous croiser, nous entendîmes le bruit d'une détonation dans la dune. Il s'agissait simplement d'un chasseur à la poursuite de quelque infortuné lapin, le brigadier le savait aussi bien que nous. N'importe: il dévint aussitôt livide et chancela. Nous nous empressâmes autour de lui, pensant le voir défaillir entre nos bras — mais il s'était déjà redressé.

— « Merci, messieurs...., Ce n'est rien..... un éblouissement.... »

— « Acceptez mon bras, brigadier; dit l'un de nous. Vous paraissez fatigué, et puis, vous êtes encore si pâle, si pâle.... »

Le vieillard nous regarda fixement, dans les yeux, comme s'il eût voulu y lire notre plus intime pensée, puis il nous dit d'une voix saccadée:

— « Au fait, Messieurs, il doit vous paraitre singulier qu'un homme comme moi soit ainsi secoué, pour si peu de chose. C'est à me croire poltron ou fou: je ne suis cependant ni l'un ni l'autre..,

— « Mais, brigadier...

— Laissez, continua-t-il avec impatience. Laissez-moi dire. Cela ne m'arrive guère souvent. Au reste, l'envie me passe par la tête de vous raconter ce qu'il en est... une histoire pas gaie, allez...

On s'était groupé autour du vieillard. Mais lui, d'un pas plus allègre, se dirigea vers la dune, engageant ses auditeurs à le suivre. Deux minutes après, nous étions assis ensemble, bien abrités contre le vent — qui soufflait du Nord avec violence — par une haute muraille de sable. Le brigadier bourra sa pipe, l'alluma consciencieusement, et, tout en nous expédiant à profusion des nuages de fumée bleuâtre, nous fit ce récit:

***

Il y a cinq ans, j'occupais encore mon poste à la frontière belge, là-bas du côté de Flines. La vie était rude; il fallait être toujours sur le qui-vive, avoir sans cesse l'œil en éveil et l'oreille au guet. Mais, telle qu'elle était, cette vie me plaisait: je n'en avais jamais connu d'autre et, du reste, la chasse au fraudeur me passionnait.

Pour être douanier, et même brigadier des douanes, on n'en est pas moins homme, on n'en a pas moins du cœur: j'avais eu souvent maille à partir avec nos bons amis les fraudeurs, souvent j'avais lutté corps à corps — donnant des torgnioles et en recevant à même; mais enfin, grâce à Dieu, aucune mort d'homme ne me pesait sur la conscience, et je me flattais de pouvoir atteindre l'époque de la retraite sans qu'une catastrophe vint empoisonner mes derniers jours.

Il ne devait pas en être ainsi.

Depuis longtemps, deux fraudeurs extraordinairement habiles — les frères Jean et Paul Rocher — faisaient le désespoir du poste. Les niches les plus malicieuses, les tours les plus endiablés, les bravades les plus audacieuses, ils ne nous épargnaient rien. Et, avec cela, insaisissables! Peu à peu ils devenaient légendaires dans la contrée, et leur renommée s'augmentait de notre impuissance à les pincer sur le fait.

Types étranges en vérité. Des cœurs d'or et des bandits; gagnant énormément et ne dépensant pas moins, n'hésitant pas plus à sauver une famille de la misère qu'à loger une balle dans la tête d'un douanier gêneur. On ne comptait pas leurs bienfaits, mais on ne comptait guère davantage les condamnations qu'ils avaient encourues à la suite de sanglantes bagarres. Ils se vantaient, d'ailleurs, d'avoir *descendu* plus d'un gendarme, là-bas, par delà la frontière.

Les frères Rocher, dans leurs expéditions, montaient toujours d'excellents chevaux. Ils débouchaient parfois sur la place d'un village, entraient dans les cabarets, payaient à boire à tout le monde — refusant ici de recevoir la monnaie d'un louis négligemment jeté sur la table, si la physionomie du mastroquet leur revenait; malmenant là-bas quelque autre cabaretier dont la figure leur était moins sympathique, et forçant l'infortuné, le pistolet au poing, de désaltérer « à l'œil » l'assistance entière.

— « A boire!... s'écriait Jean... sinon, je t'expédie dans l'autre monde.... »

— ... Comme un simple gendarme! continuait Paul, en s'esclaffant.

Tremblant comme une feuille et courbant l'échine, le malheureux s'exécutait — puis c'étaient « des tournées » répétées, encore, toujours, à n'en pas finir!

Tout-à-coup nos fraudeurs sautaient en selle, et les voilà partis, au triple galop, suivis des imprécations du cabaretier.

Péchés mignons que ces aventures, d'ailleurs, pour les Rocher; ils en faisaient bien d'autres! Mais ils en firent tant et si bien qu'ils se trouvèrent être, un beau matin, condamnés à mort par contumace, en France et en Belgique.

Dès lors ils menèrent une vie infernale, traqués par la gendarmerie, surveillés étroitement par la douane, se cachant le jour dans les bois, fraudant la nuit avec une stupéfiante audace. La complicité des gens du pays leur était assurée: ils bénéficiaient largement de la peur et de la sympathie tout à la fois qu'ils inspiraient. On nous dépistait donc avec entrain. On nous signalait les Rocher au Nord quand ils vagabondaient au Sud, et vice-versa. Nous nous savions joués, mais que faire à cela?

Les gredins, toujours au courant de nos faits et gestes, osèrent même, par un superbe dimanche d'été, venir à la kermesse d'un village-frontière. Tandis qu'ils sablaient le champagne en compagnie de filles dépoîtraillées, chantant, dansant, lançant des brocards à la gendarmerie — celle-ci les cherchait soigneusement, depuis le matin, dans les bois!

Maintenant que vous avez fait connaissance avec mes fraudeurs, je vais vous dire ce qui se passa il y a cinq ans, jour pour jour...»

***

Ici, la voix du brigadier s'altéra. Le vieillard semblait en proie à une émotion qui s'accentuait au fur et à mesure que son récit se développait. Même il finit par délaisser sa fidèle pipe, puis il continua après une courte pause:

»Jour pour jour, vous ai-je dit, messieurs. Je célèbre en effet un anniversaire... l'anniversaire de la mort des frères Rocher... car ils sont morts les frères Rocher... Au fait? C'est ce maudit anniversaire qui me délie ainsi la langue... et tout cela vous intéresse fort peu, sans doute?»

Nous nous récriâmes vivement.

« Puisque vous le voulez, je continue..... articula lentement le brigadier. Il faut vous dire que je nourrissais une animosité particulière contre les Rocher. Je les détestais de tout mon cœur, et je me mentirais à moi-même, si je disais que je ne leur voulais pas de mal. Mon Dieu, messieurs; question d'amour-propre, tout simplement.

Prodigieusement roués, audacieux comme ils l'étaient, protégés au surplus par la population des frontières qui hait le gabelou, les Rocher se moquaient de moi, dépistaient mes hommes et les ronlaient en toute occasion. Sans compter les semonces et les rebuffades de l'administration: Je ne les pincais pas, *donc* j'étais un maladroit, un rien qui vaille, cela va de soi. Peu à peu, les Rocher devenaient mon cauchemar. J'enrageais.

Que vous dirai-je? Avant que les cours d'assises du Nord et du Hainaut les eussent condamnés à la peine capitale, je les rencontrais parfois le dimanche, au cabaret. Ils s'asseyaient vis-à-vis de moi, narquois, clignant de l'œil:

— Hein, le vieux? On t'a encore *brûlé la moustache*, hier, pas vrai? Ne dis pas non, va: c'était à tel endroit...

Et tout le monde de rire.

— Je vous prendrai! m'écriais-je, rouge de honte et de colère.

— Je t'en défie bien! ripostaient-ils en me narguant de plus belle. Allons, le vieux! ne te fais pas de mauvais sang, et *rince-toi la dalle* un bon coup... A ta santé!

D'autres fois — ils avaient tous les trucs! — au moment où je ne songeais à rien, ils débouchaient en face du poste, brusquement, comme deux apparitions fantastiques;

— Brigadier, me criaient-ils, on vous souhaite le bonjour: vous n'avez pas de commissions pour Valenciennes?

Et avant même que j'eusse pu saisir une arme, ils avaient enlevé leurs chevaux, et disparaissaient déjà, dans la poussière de la route.

Comprenez-vous ma fureur?

Un jour encore, Jean m'affirma devant plus de vingt personnes qu'il ferait passer en France une charge de tabac, tel jour, à tel endroit, à telle heure. Je l'en défiai.

— Nous verrons, dit-il.

Le jour convenu, j'étais au poste, me flattant déjà de pincer mon adversaire en flagrant délit. Comme je l'attendais, je vis trois gamins, sur la route; ils s'amusaient, les deux premiers à traîner une ignoble charogne de chien, le troisième à la fouetter. Je ne prêtai guère attention à ces enfants; au moment même, en effet, j'apercevais à deux cents mètres de distance Jean Rocher qui m'arrivait pédestrement, sans chien, tout calme, les deux mains dans les poches, grillant une cigarette,

» — Eh bien, me cria-t-il; c'est fait, brigadier!

» — C'est fait?... Quoi?

» — Je vous dis que *c'est passé!* J'ai gagné mon pari. Vous prendrez votre revanche quand vous en trouverez l'occasion.

Et il m'expliqua son truc. Il avait tué et vidé son chien, un vieux chien de fraudeur qui faisait ses invalides. La charogne avait été gonflée de tabac belge et de cigares fins, puis habilement recousue. Moyennant quelques piécettes blanches, trois gamins s'étaient chargés de la transporter au delà de la frontière, au nez et à la barbe de cet excellent brigadier des douanes, qu'il félicitait vivement, lui, Jean Rocher, de son flair et de sa perspicacité.

Tout cela me rendait fou.

Aussi je jurai de tirer de ces mécréants une vengeance éclatante...

Je me trouvais dans cet état d'esprit, quand la nouvelle nous arriva que les jurys français et belge avaient condamné les Rocher à la peine de mort.

Les Indiens Comanches étaient passés maîtres, s'il faut en croire les romanciers, dans l'art de dresser des embûches à leurs ennemis: bientôt, sous l'aiguillon de la colère, je devins capable de leur rendre des points en fait de ruses. Mais les Rocher me tenaient tête, éventaient mes pièges, déroutaient mes plans les mieux combinés.

Voici comment finit la partie.

Jean Rocher avait fait, dans une kermesse, la connaissance d'une jolie brune, aux grands yeux veloutés, qui s'était follement éprise de cet aventurier. Le fraudeur l'épousa et l'installa dans une maison voisine de la frontière. Bientôt naquirent deux enfants, fille et garçon. Tout alla, pendant quelque temps, au gré des désirs de Jean: l'or ne lui faisait pas défaut, les enfants grandissaient, beaux et forts — il aimait et on l'aimait.

Sa condamnation le frappa soudain comme d'un coup de foudre. Il entrevit tout à coup ce que l'existence lui réservait désormais de misères et de terreurs. Mis hors la loi, banni du monde civilisé, le condamné devait renoncer aux joies intimes de la maisonnée; il ne sentirait plus sur son front l'ardeur des baisers de la brune adorée, les petiots ne lui tendraient plus leurs petits bras potelés, comme lorsqu'il revenait autrefois de ses longues courses. Maintenant, il fallait vivre en sauvage, dans les bois, avec l'éternelle préoccupation de ne pas se laisser prendre.

Jean ne sut résister, cependant, au désir de voir les siens, et c'est ce qui le perdit. La nuit, quand il ne fraudait pas, il se hasardait parfois à se rendre auprès de ceux qu'il aimait. Paul, en frère dévoué, faisait le guet. A l'aube, les deux hommes regagnaient les bois.

Une nuit, j'étais de ronde à quelques centaines de mètres du poste. Pas de lune. Un ciel couvert, orageux, sinistre. Des voix se firent entendre, soudain, non loin de moi. Je me jetai à plat ventre dans un fossé... deux minutes plus tard, les frères Rocher passaient, se dirigeant vers la maison que je vous ai signalée. Pour le coup, je les tenais.

Courir à la gendarmerie, et, de là, au poste de douane, ce fut l'affaire de quelques instants. Une heure ne s'était pas écoulée que huit hommes — trois gendarmes, quatre douaniers et votre serviteur — cernaient le repaire. Soit que l'obscurité nous eût protégés, soit que Paul Rocher se fût quelque peu relâché dans sa surveillance, toujours est-il que personne, à l'intérieur, ne semblait se douter de notre manœuvre.

Quatre heures sonnèrent, lentement, au clocher de l'église. Le ciel, qui s'était peu à peu rasséréné, se colorait maintenant des premières lueurs matinales: quelques instants encore, et le soleil apparaîtrait à l'horizon.

En ce moment une fenêtre s'ouvrit....

— « Malédiction!... hurla une voix que je reconnus pour celle de Paul... Malédiction! Nous sommes pris!...

Une balle siffla à mes oreilles et étendit, raide mort, un de mes hommes.

— Au secours, Jean!.... continua le fraudeur. Ils sont trois.... ils sont cinq.... je ne sais combien... mais nous les descendrons tous!

Jean apparut à la fenêtre, épaula et fit feu. Cette fois un gendarme mordit la poussière.

Ce fut sa dernière victime.

A mon tour, je visai le contrebandier, froidement, avec la ferme volonté d'en finir, et lui logeai une balle dans la tête. Jean tomba à la renverse, en poussant un cri terrible que je n'oublierai jamais, dussé-je vivre un siècle.

Quelques secondes plus tard, Paul était également mis hors de combat: une balle lui avait fracassé le genou — et il gisait, tout sanglant, sous la fenêtre.

Les gais rayons du soleil levant éclairèrent cette boucherie.

. . . .

Nous entrâmes dans la maison. La jolie brune était accroupie près du cadavre, lui soutenant la tête — horriblement pâle — lui prodiguant les noms les plus tendres, se refusant à croire que son homme était mort, bien mort. A ses côtés les mioches pleuraient, interrompant leurs sanglots pour crier; « Papa!... papa!... » avec un accent déchirant qui vous crevait le cœur.

Quand elle nous aperçut, la femme se leva d'un bond et vint à nous; puis, désignant le cadavre:

— Qui de vous l'a tué? demanda-t-elle.

Personne ne répondit.

Son regard, froid comme une lame d'acier, allait de l'un à l'autre, scrutant les physionomies, avec une apparente impassibilité qui donnait le frisson.

Les enfants, voyant tout ce monde et pris de peur, hurlaient maintenant — et nous criaient: « Ne tuez pas petite mère!... Ne ne tuez pas petit mère!... »

Elle renouvela sa question.

— Qui de vous l'a tué?

Je vous l'avoue, messieurs. Cette scène me remuait profondément... le sang versé m'aveuglait... Je me sentais défaillir...

La femme s'aperçut de mon état. Elle fit un pas vers moi, le regard chargé de haine cette fois, la bouche méprisante, et me jeta ces mots:

« — C'est toi qui l'as tué, vieux misérable! C'est toi... Ne dis pas non!... Je ne suis qu'une femme, je ne puis donc le venger en te donnant le coup de la mort, sale gabelou... Vous êtes là six grands lâches contre une mère et ses deux petiots, et mon pauvre Jean ne peut plus nous défendre... Mais, si je ne puis te tuer, tiens! Reçois ceci... »

Et elle me cracha à la figure.

Puis, prenant son petit garçon par la main, et le plantant devant moi:

— « Regarde-le bien, ce misérable! s'écria-t-elle, s'exaltant de plus en plus... Regarde-le bien, c'est lui qui a tué ton père!... Tu le vengeras! Tu le vengeras!.., »

. . . .

Je m'enfuis.

Ce cadavre, ce sang, ces malédictions, tout cela m'avait bouleversé. Je rentrai chez moi, la tête en feu, et me mis au lit. Huit jours durant, une fièvre intense me secoua: dans mon délire, je revoyais sans cesse le spectre ensanglanté du fraudeur..... il s'approchait de moi, bondissant vers ma couche, les mains tendues, les doigts contractés — comme pour m'étrangler... Puis c'étaient la femme et les enfants qui se dressaient à mon chevet, pour m'insulter et me maudire. C'était horrible.

La guérison ne m'apporta point le repos. Je me hâtai de donner ma démission, de fuir la frontière où tout me rappelait de sanglants souvenirs; il me semblait que je pourrais espérer un peu de bonheur encore, loin de ces lieux, dans la paix sereine du village natal; et je revins. Personne ici ne connaissait cette lamentable aventure; assurément, l'oubli viendrait avec le temps.

Eh bien, non, je n'ai rien oublié, n'ayant pu rien oublier. Cinq ans ont passé sur cette scène sans que j'en aie perdu de vue le moindre détail: mes nuits sont toujours troublées par d'affreux cauchemars: une détonation m'énerve, vous l'avez vu tantôt. En un mot, ma vie est empoisonnée. Au village, où l'on ne connait pas le secret de ma tristesse, je passe pour un insensé qui a la folie taciturne.... »

***

En prononçant ces derniers mots, le vieillard se leva, beaucoup plus ému qu'il ne voulait le paraître.

— « Je vous ai sans doute ennuyés, dit-il avec brusquerie... vous protestez... c'est trop d'amabilité vraiment; on croit toujours intéresser les autres quand on leur parle de ses propres affaires... Quoiqu'il en soit, c'est à ce diable, d'anniversaire que vous devez vous en prendre; il m'en a fait dire davantage en une heure qu'en ces cinq dernières années. Au reste, cela ne m'arrivera plus... Adieu, messieurs; adieu...

Le vieux brigadier nous salua gravement, redescendit sur la plage et continua sa promenade.

Max Bonnard.

(1) Reproduction interdite sans autorisation de l'auteur.

De l'aveu de tout le corps médical, la **Quinine de Pelletier** est le roi des médicaments: introduite dans de petites capsules rondes, portant comme garantie de pureté le nom de **Pelletier**, elle n'a pas d'amertume et agit beaucoup plus vite que les pilules et cachets. Elle possède une action sûre et rapide contre les maux de tête, les migraines, les névralgies, les fièvres intermittentes et paludéennes, les douleurs rhumatismales, la goutte, et soutient les forces des personnes fatiguées par le travail, les voyages, les veillées; une capsule fait plus d'effet qu'un grand verre de vin de quinquina. 50774 23351

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac sont radicalement guéries par le

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes pharmacies.

MÉDECINE *Maladies de la Gorge de Voix et de la Bouche*, effets pernicieux causés par le traitement *mercuriel* et le *tabac*. — Faites usage des **Pastilles de Dethan**, au sel de Berthollet. La boîte, 2 fr. 50.

Maladies de l'estomac et des intestins, digestions pénibles, manque d'appétit, aigreurs, renvois, vomissements, diarrhée, coliques, etc. — Faire usage des **Pastilles** et des **Poudres de Paterson**, au bismuth et magnésie. Pastilles: 2 fr. 50; Poudre: 5 fr.

Appauvrissement du sang, faiblesse de tempérament, manque d'appétit, fièvres, maladies nerveuses. — Faites usage du **Vin de Bellini** au quinquina et colombo, *fortifiant, digestif, fébrifuge et anti-nerveux*, il est recommandé aux *enfants*, aux *femmes délicates* et aux *personnes affaiblies par l'âge*, la *maladie* ou les *fatigues de toute nature*. La bouteille 4 fr.

DETHAN, pharm., 23, rue Baudin, Paris, et à dans les principales pharm. de France. 1888

"LA DIAPHANE"

Poudre de Riz **SARAH BERNHARDT**, *adoptée* exclusivement par les mondaines, est incomparable pour l'*Embellissement du Visage* et l'*Hygiène* de la *Peau*. — Quatre parfums délicats: *Maréchale, Violette, Héliotrope, Ylang* et quatre nuances différentes s'harmonisant discrètement avec tous les teints, font de cette poudre, le produit élégant par excellence.

En vente à Roubaix, chez MM. Piessen, coiffeur-parfumeur, et Facques-Leduc, mercier. 26880

La pâleur du visage, la décoloration des paupières, des lèvres et des gencives, l'appétit diminué ou capricieux, la surexcitation nerveuse si fréquente chez les dames et les jeunes filles, ont pour cause l'appauvrissement du sang en phosphates et en fer. La médication ferrugineuse redonne au teint sa fraîcheur, au sang sa coloration, à l'organisme sa vitalité; voilà pourquoi les médecins prescrivent le Phosphate de fer soluble de Leras, dont la limpidité séduit et dont l'action bienfaisante apparaît dès les premiers jours. 50670 - 25340

MARCHÉS A TERME

Cours du 17 Juin 1891

LAINES PEIGNÉES

ROUBAIX-TOURCOING

Mois de livraison	La Plata et Uruguay — Type 1 (Qual. à fabrique) Cote précéd.	Type 1 Cote dujour	Type 2 (Qualité courante) Cote précéd.	Type 2 Cote dujour	Type BF Cote précéd.	Type BF Cote dujour	Australie — Type A (Q. cour. à chaîne) Cote précéd.	Type A Cote dujour	Type B (Q. B. M. à trame) Cote précéd.	Type B Cote dujour	Type C (Q. sec. à trame) Cote précéd.	Type C Cote dujour	Type AB Cote précéd.	Type AB Cote dujour
Janvier		5.60												
Février														
Mars														
Avril														
Mai														
Juin	5.45	5.45	5.35		5.20									
Juillet	5.475	5.475	5.35		5.20	5.20							5.75	
Août	5.525	5.525	5.35		5.25	5.20							5.75	5.75
Septembre	5.55	5.55	5.35										5.825	5.825
Octobre	5.575	5.575											5.80	5.80
Novembre	5.60	5.60											5.80	5.80
Décembre	5.60													

ANVERS (par télégraphe) — Peignés Buenos-Ayres

Mois de livraison	Belge T Cote précéd.	Belge T Cote dujour	Allemands B Cote précéd.	Allemands B Cote dujour	Allemands M Cote précéd.	Allemands M Cote dujour
Janvier						
Février			5.40	5.40		
Mars			5.375	5.375		
Avril						
Mai						
Juin						
Juillet	5.35	5.35	5.35	5.35	5.375	5.375
Août	5.35	5.35	5.375	5.35	5.375	5.375
Septembre			5.375	5.375		
Octobre			5.40	5.425		
Novembre			5.45	5.45		
Décembre			5.45	5.45		
			5.425	5.45		

LAINES PEIGNÉES

Mois de livraison	Leipzig (par voie télégraphique) Type B (Buenos-Ayres B d'Anvers) Cote précéd.	Type B Cote dujour	Type C (Buenos-Ayres M d'Anvers) Cote précéd.	Type C Cote dujour	Reims (par voie télégraphique) La Plata et Uruguay — Type 1 (Qual. fabrique) Cote précéd.	Type 1 Cote dujour	Type 2 (Qual. courante) Cote précéd.	Type 2 Cote dujour	Type Supra (irréductible) Cote précéd.	Type Supra Cote dujour	Australie — Type A (Qual. courante à chaîne) Cote précéd.	Type A Cote dujour	Type B (Qual. b. moyenne à trame) Cote précéd.	Type B Cote dujour	Type C (Qual. secondaire à trame) Cote précéd.	Type C Cote dujour
Janvier	4.40	4.40														
Février	4.40	4.40														
Mars	4.40	4.40														
Avril																
Mai																
Juin	4.30	4.325														
Juillet	4.325	4.325														
Août	4.375	4.35														
Septembre	4.40	4.40														
Octobre	4.40	4.40														
Novembre	4.425	4.425														
Décembre	4.425	4.425														

LAINES BRUTES

Mois de livraison	Le Havre (par télégraphe) B.-Ayres Prima à cour. 30 0/0 Cote précéd.	Le Havre Cote dujour	Anvers (par télégraphe) B.-Ayres Prima courant 34 0/0 Cote précéd.	Anvers Cote dujour
Janvier	1.61	1.61		
Février	1.62	1.62		
Mars	1.625	1.625		
Avril				
Mai				
Juin				
Juillet	1.60	1.60		
Août	1.60	1.60		
Septembre	1.605	1.605		
Octobre	1.615	1.615		
Novembre	1.625	1.625		
Décembre	1.635	1.635		
	1.62	1.62		